

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 79

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2025/01 « Politique des quartiers : troisième étape - Coordination et animation socioculturelle - Réponse au postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL ? Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » - Réponse au postulat de M. Johann Dupuis : « Pour une politique d'animation socioculturelle au service du vivre ensemble et de l'intégration dans les quartiers »,

Présidence :	M. Mountazar JAFFAR (soc.)
Membres présents :	M. Musa KAMENICA (soc.) ; Mme Carolina CARVALHO (rempl. Mme Sarah NEUMANN - soc.) ; M. Yvan SALZMANN (rempl. Mme Joëlle RACINE - soc.) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; Mme Alexandra GERBER (rempl. Mme Sima DAKKUS - Les Verts) ; Mme Marlène BÉRARD (rempl. Mme Coralie DUMOULIN - PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI (rempl. Mme Mathilde MAILLARD - PLR) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Johann DUPUIS (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.) ; Mme Josée-Christine LAVANCHY (rempl. M. Thibault SCHALLER - UDC).
Membres excusés :	--
Représentant de la Municipalité :	M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers.
Invités :	M. Simone HORAT, chef du service quartiers, jeunesse et familles M. Alain PLATTET, chef du domaine Vie de quartier, Services quartiers, jeunesse et familles M. François GONIN, Président FASL M. Vincent CRUCHON, Membre du Conseil de fondation et du bureau Mme Sylvia CLEMENTI, Secrétaire générale FASL M. Alexandre MOREL, Adjoint à la secrétaire générale FASL
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : salle des commissions

Date : 24.03.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 18h50

Le président déclare ses intérêts. Il préside la plateforme des associations, qui n'est pas un organe décisionnel de la FASL mais qui y est rattachée.

La commission a reçu 4 représentant-e-s de la FASL. Elle et ils se sont dits satisfait de la reconnaissance de la spécificité de l'association dans le rapport-préavis et que son indépendance soit préservée. Il relève cependant que la coordination va être étendue sans prévoir de moyens supplémentaires.

Conseil communal de Lausanne

Actuellement Le travail fourni (animation, intendance, etc.) représente un total de 65 équivalents plein temps, soit 105 personnes à temps partiel qui agissent dans le terrain, et 55 moniteurs pour les différentes activités ponctuelles.

Leur rapport annuel montre le foisonnement d'activités qui répond à l'ensemble des besoins de la population et aux besoins motivationnels. Par exemple, « Lausanne sur Mer » accueille jusqu'à 11'000 personnes sur quatre semaines, ou « Chansons en chœur ». L'engagement des bénévoles est la clé de voute de ce dispositif.

Un commissaire dit que dans le rapport-préavis, la question du bénévolat n'est pas chiffrée. Il demande donc si la FASL tient des statistiques sur le nombre de bénévoles qui s'investissent dans les centres de quartier chaque année, ainsi que le cout que représenterait le remplacement de ces bénévoles par des personnes payées par la Ville ou la FASL.

Il est répondu que la FASL n'a pas encore une systématique d'heures pour les statistiques. Elle explique cependant que ces heures sont valorisées par projet, et non sur le fonctionnement global.

Discussion générale

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse explique que le rapport-préavis donne une vue d'ensemble de la politique des quartiers développée depuis 2016. Historiquement, l'organisation était très horizontale. La Ville a un fonctionnement vertical. Le développement de la politique de quartier a nécessité des ajustements au travers de conventions.

Dans cette volonté d'avoir une action commune avec l'animation socioculturelle, il n'y a pas une nécessité absolue que l'animation socioculturelle dépende de la Ville ou soit subventionnée. Cependant, il y a une réelle adhésion à ce modèle-là par les professionnels et surtout par les bénévoles et les membres des associations.

Sur la question des ressources, cela demande une coordination entre les différents acteurs, ce qui prend du temps.

Plusieurs commissaires soulignent la qualité du rapport-préavis et saluent la définition des 5 objectifs stratégiques de la politique des quartiers et la clarification des rôles complémentaires des différents acteurs, dont la FASL. Ils évoquent aussi une relation pacifiée après quelques années de tensions.

Des commissaires relèvent aussi :

- La diversité de fonctionnement des maisons de quartiers
- La disparité des engagements bénévoles
- La nécessité d'évaluer l'attribution des ressources et des équilibres budgétaires

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse relève que l'engagement bénévolat est difficile à planifier.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

3.1 Les objectifs de la politique des quartiers

Plusieurs commissaires demandent des précisions sur :

- le contrôle des activités de la FASL par la Ville

Conseil communal de Lausanne

- l'état des discussions sur la convention et ce qui se passerait si la convention n'était pas signée.
- Une éventuelle coopération avec l'unité durabilité de la Ville.
- Les problèmes de deal sur certains sites.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse et ses équipes rappellent que le FASL est une institution indépendante mais liée à la Ville par la convention. La FASL a la liberté de développer d'autres projets avec d'autres soutiens et financements, mais un certain nombre de principes sont fixés dans la convention actuelle.

Il est peu probable qu'aucun accord ne puisse être signé en vertu du fait que les deux parties discutent. Les négociations ont débuté en 2025. Une première série d'échanges pour entrer en matière et fixer l'architecture générale de la nouvelle convention. Les éléments problématiques ont été identifiés, de même que ceux où il y a un consensus

L'Unité développement durable n'a pas pour mission de diriger tout ce qui concerne la participation au sein de la Ville de Lausanne. Le principe consiste à se demander comment intégrer l'opinion des habitants dans les informations et les choix que peut faire la Ville pour les choses sous sa responsabilité.

Il n'a pas connaissance de problème de deal. Il rappelle que la coordination avec la Plateforme incivilités peut traiter ce type de problématiques

3.2 L'animation socioculturelle comme levier principal de la politique des quartiers

Un commissaire demande des précisions sur ce que prévoit la convention quant aux besoins distincts des quartiers concernant le personnel, rattaché à la FASL ou la Ville.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse répond que rien ne va changer.

3.3 Une politique des quartiers dont la FASL est le principal acteur, mais pas l'unique

Une commissaire demande des précisions sur le rôle des sociétés de développement de Lausanne.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse dit que leur existence ne dépend pas simplement d'une décision de la Ville.

Monsieur le chef du service quartiers, jeunesse et familles dit que la cotisation que la Ville a dans toutes ces sociétés de développement est transférée au budget du domaine Vie de quartier. Il rappelle la récente création d'un fonds de quartier en alternance avec le budget participatif. La FASL fait partie du jury d'attribution, ainsi que des représentants des sociétés de développement.

3.4 Le domaine vie de quartier, coordinateur de la politique des quartiers

Un commissaire s'interroge sur la fluidification des processus de reporting. Le rapport IDEE 21 évoque les « difficultés dans la production de documents liés au reporting ».

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse et ses équipes expliquent que la convention fixera des indicateurs pour une durée de 3 ans. Cela permettra des diagnostics de quartiers.

Le fait que la plupart des 17 lieux d'animation soient conduits en cogestion par une équipe entière de professionnels demande de comprendre comment renseigner les mêmes éléments, et comment apprécier de la même manière les situations. Les parties envisagent une réflexion sur l'opportunité d'avoir les mêmes indicateurs pour toute la convention, où s'il faut un groupe d'indicateurs de base, puis se mettre d'accord d'années en années sur des indicateurs plus spécifiques, axés sur des publics cible.

3.5 La répartition des responsabilités entre la FASL, le domaine vie de quartier et EJQ

Plusieurs commissaires s'interrogent sur

- la pertinence de l'exception future de la maison de quartier des Plaines-du-Loup
- la coordination entre différents acteurs aux Boveresses.
- Les thématiques des expositions et de la musique diffusée à la maison de quartier de la Pontaise

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse et ses équipement relèvent les avantages à avoir des expériences différentes. La spécificité des Plaines-du-Loup est d'être un quartier en construction. La volonté est d'avoir une assemblée de quartier qui puisse être un organe de gouvernance participative. Le dispositif des Plaines-du-Loup s'inspire de celui des contrats de quartier. Les contrats de quartier permettant à la fois des débats sur les améliorations très concrètes dans le quartier et à long terme le renforcement des acteurs du quartier et dans leur articulation entre eux et avec la Ville.

Aux Boveresses les discussions sont en cours.

A la Pontaise, le litige a fait l'objet d'une médiation entre la FASL et l'association.

3.6 Perspective de développement de l'organisation et de la mise en œuvre de la politique des quartiers

Un commissaire s'interroge sur l'opportunité de développer des assemblées de quartier risquant de multiplier les cas d'absence de dialogues entre FASL et les autres organes. Il regrette que le rapport-préavis présente comme nouveau de donner une assise participative au plan climat en organisant des assemblées populaires à l'échelle des quartiers afin de pouvoir impliquer la population alors qu'un postulat avait été déposé en ce sens¹.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse et ses équipes reconnaissent le besoin d'avancer avec prudence, d'où la pertinence de travailler avec un premier projet aux Plaines-du-Loup et une équipe d'animation rattachée à la Ville.

Le but de ces projets pilotes est justement d'expérimenter et de voir jusqu'où cela peut aller. Une des conclusions possibles pourrait par exemple être de reconnaître que, dans certains lieux, 70% de ce que l'on souhaite mettre en place à travers ces assemblées de quartier existe

¹ Postulat déposé le 18 septembre 2020 par M. Johann Dupuis, « Pour la constitution « d'assises lausannoises du climat ».

Conseil communal de Lausanne

déjà, au moins en partie, sous d'autres formes. Ils vont donc essayer d'intégrer cette critique dans la phase pilote des projets, et d'envisager quelle forme cela pourrait prendre de manière définitive.

4. Réponses aux postulats

Un commissaire souligne que beaucoup de questions et propositions du postulat ne trouvent pas réponse dans ce rapport-préavis. C'est pourquoi il soumet un **vœu**

Vœu : « La commission souhaite que la Municipalité mette en place une commission consultative des quartiers afin que le Conseil communal soit informé et puisse suivre l'évolution de la politique des quartiers ».

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, quartiers et jeunesse dit que la création d'une commission consultative dépend de la Municipalité, et qu'il n'a donc pas d'engagement à prendre à ce sujet. La politique des quartiers est un sujet suffisamment évolutif pour que cela vaille la peine que la coordination se fasse dans la durée, en reconnaissant à la fois l'importance d'une politique des quartiers dans la citoyenneté et l'importance du Conseil communal dans les institutions politiques de la Ville.

Conclusions de la commission :

Vœu : « La commission souhaite que la Municipalité mette en place une commission consultative de quartiers afin que le Conseil communal soit informé et puisse suivre l'évolution de la politique des quartiers ».

Vote : oui à l'unanimité

Vote concl. 1 oui à l'unanimité

Vote concl. 2 12 oui 1 abstention

Lausanne, le 24 avril 2025

Le rapporteur :
Mountazar JAFFAR